



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 21 décembre 2017 à l'adoption des règlements suivants :

Règlement numéro 150-14-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation ;*

Règlement numéro 232-2017 intitulé : *Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ces règlements entrent en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 10^e jour du mois de janvier deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, greffière